



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/409

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bordeaux et l'Association Petite Enfance, Enfance et Familles 2019 - 2021. Autorisation. Signature

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a près d'un an, l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille (APEEF), confrontée à de sérieuses difficultés financières, faisait l'objet d'une procédure d'alerte économique, fragilisée d'autant plus par l'absence d'organe de gouvernance depuis la démission du Bureau de l'Association.

Dans l'intérêt de la pérennité des activités de l'Association qui propose des offres d'accueil éducatif de qualité pour les 0-11 ans, d'accompagnement à la parentalité et de loisirs pour les familles de différents quartiers de Bordeaux, la Ville a décidé de soutenir l'APEEF dans son plan de redressement.

Autour d'un comité de suivi rapproché mené depuis le dernier trimestre 2018, les deux parties ont recherché les meilleures conditions possibles à l'atteinte d'objectifs, de moyens et de résultats convenant à chacune.

Ainsi, après que l'APEEF a retrouvé début juin 2019 ses organes de gouvernance, réorganisés autour de statuts revisités, et à la suite d'une rencontre du comité de suivi début juillet, la Ville de Bordeaux et l'Association se sont entendues sur le versement d'un financement spécifique annuel de 269 800 euros pour les années 2019, 2020 et 2021, afin d'accompagner le budget de fonctionnement de l'Association et conformément au plan prévisionnel présenté par le partenaire associatif.

L'APEEF ayant fait les preuves de la cohérence de ses choix de gestion opérés dès septembre 2018, par l'atteinte des objectifs d'économies budgétaires prévues aux comptes de résultat 2018, la Ville de Bordeaux s'engage dans la signature de la convention triennale qui vous est présentée aujourd'hui.

Celle-ci détaille les modalités d'attribution de l'aide financière apportée à l'Association ainsi que les instances de suivi de l'application de cette convention.

Pour information, un tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2019 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2017.

Aussi, afin que l'APEEF puisse poursuivre ses projets conformément à son objet statutaire, à ses perspectives d'évolution, mais aussi à ses engagements de réformes structurelles et d'optimisation de sa gestion, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Adopter les termes de la présente convention et à la signer.
- Verser la subvention à l'Association.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

**Convention triennale d'objectifs et de moyens
entre la Ville de Bordeaux
et l'Association Petite Enfance, Enfance et Familles
2019 - 2021**

Les SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville - Place Pey Berland – 33000 BORDEAUX, représentée par son Maire, Nicolas FLORIAN, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal de la Ville de Bordeaux du 07/10/2019, reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après désignée « la Ville de Bordeaux »

d'une part,

et

L'Association APEEF, Association Petite Enfance, Enfance et Famille, *association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901* », dont le siège social est situé 64 rue Magendie à Bordeaux, immatriculée sous le numéro de SIRET 418760716 00039 et dont les statuts ont été approuvés le 03/06/2019 représentée par Monsieur PALUS Philippe Président de l'association dûment mandaté.

ci-après désignée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSENT

L'Association s'est engagée depuis fin 2014 dans un travail de réformes structurelles, d'optimisation de sa gestion et de définition de perspectives d'évolution afin, dans un premier temps, d'améliorer puis stabiliser sa santé financière et le pilotage de ses actions, puis dans un deuxième temps de développer son projet en s'adaptant à l'évolution des besoins de ses bénéficiaires dans un contexte économique contraint et un environnement réglementaire et juridique renforcé s'imposant aux associations.

Après avoir conduit un diagnostic local d'accompagnement en 2017, l'Association s'est rapprochée de la Ville de Bordeaux afin de définir conjointement ses priorités d'interventions en lien avec les politiques municipales, ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre.

Après plus d'un an d'un travail partenarial, la Ville de Bordeaux et l'Association se sont entendues sur les modalités d'accompagnement de la collectivité en faveur de l'Association au travers de la formalisation d'une convention triennale d'objectifs et de moyens pour soutenir son budget de fonctionnement sur cette période de 3 ans.

Considérant le projet initié et conçu par l'association s'articulant autour de plusieurs enjeux : « promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille, favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant, être un cadre de recherche et de réflexion, s'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien », conforme à son objet statutaire,

Considérant la politique générale d'aide aux associations, la politique Petite Enfance et Famille et la politique Enfance menées par la Ville de Bordeaux,

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe à ces politiques,

Il convient d'établir aujourd'hui une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville accompagnera l'Association dans la poursuite de ses objectifs pour les années 2019, 2020 et 2021.

ARTICLE 1. OBJET, PERIMETRE ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention triennale a pour objet de définir le cadre des engagements réciproques de la Ville de Bordeaux et de l'APEEF pour les années **2019, 2020 et 2021**.

Cette aide au fonctionnement vise à soutenir le projet de l'Association dont l'objet est de :

- Répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement d'enfants et de leurs familles
- Gérer tout équipement et activités en lien avec la petite enfance, l'enfance et la famille, y compris en liaison avec différents partenaires privés ou publics
- Promouvoir sur un plan local des actions et projets de direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille en collaboration avec l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de la petite enfance
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant sous toutes ses formes
- Etre un acteur de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance et de la famille
- De s'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions

Pour la définition du montant de la subvention accordée par la Ville de Bordeaux à l'Association pour les années de la présente convention, les deux parties ont considéré le niveau de couverture budgétaire nécessaire au financement spécifique du fonctionnement général de l'Association comprenant les fonctions supports telles que précisées dans l'annexe 1, correspondant au périmètre d'activités à juin 2019 de l'Association (annexe 2) et conformément au plan de développement élaboré par l'Association joint en annexe 3.

L'accompagnement financier de la Ville de Bordeaux concernant les actions enfance et petite enfance et famille, est quant à lui défini dans les conventions annuelles délibérées respectivement pour chaque secteur d'activité et fonction de leur périmètre.

Sous réserve du respect des engagements de la présente convention, la date limite de validité de cette convention est le 31 décembre 2021. Elle ne pourra pas être tacitement renouvelée.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. MODALITES FINANCIERES

2.1 Mise à disposition des moyens financiers

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'Association une subvention de fonctionnement annuelle de **269 800€**.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- En 2019 : versement de la totalité à la signature de la convention
- En 2020 et 2021: 75% soit la somme de 202 350 € en janvier, et le versement du solde soit 67 450 € après réception des pièces justificatives mentionnées à l'article 4.1 et sous réserve de l'atteinte du résultat prévisionnel défini au plan de développement joint en annexe 3.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom de : APEEF

Banque	CREDIT MUTUEL
Code banque	15589
Code guichet	33546
N°de compte	06975983240
Clé RIB	19

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2017, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à **107 199 €, détaillés comme suit :**

Association Petite Enfance Enfance et Famille : 74 799 €

Association Petite Enfance Enfance et Famille - La Maison Soleil : 14 800 €

Association Petite Enfance Enfance et Famille - Le jardin de l'eau vive : 17 600 €

2.2 Conditions d'attribution de la subvention

La Ville de Bordeaux conditionne le versement de cette subvention selon les modalités prévues aux articles 2.5 et 4, mais également au respect du plan prévisionnel établi par l'association et joint en annexe 3.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net bénéficiaire annuel conformément à minima au plan prévisionnel : toute dérive du résultat net bénéficiaire par rapport au prévisionnel fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville de Bordeaux ;
- Maintien du périmètre actuel d'activité petite enfance jusqu'à juillet 2021, puis fermeture de la Maison Soleil à cette date ;
- Maintien du périmètre des activités enfance jusqu'à la fin de ladite convention ;
- Optimisation de l'activité actuelle (recherche d'autres financements, optimisation de l'activité petite enfance et de son règlement de fonctionnement...)
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association

2.3 Conditions de révision de la subvention

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée aux services de la Ville de Bordeaux et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

2.4 Traitement des résultats

Les deux parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 relevant de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville de Bordeaux est fondée à demander dans le cadre des instances de suivi de la convention son remboursement sur l'exercice budgétaire concerné.

2.5 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 3. MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

3.1 Engagements réciproques

La Ville de Bordeaux et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

3.2 Instances

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

Un comité technique à minima trimestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus, l'évolution des activités des différents établissements, la qualité des activités ainsi que les ajustements et évolutions qu'il conviendrait d'envisager. Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville de Bordeaux et des représentants administratifs de l'Association. Il se réunira avant chaque étape budgétaire pour vérifier la réalisation des objectifs et l'adéquation des moyens ainsi qu'avant la tenue du Conseil d'Administration de présentation des comptes de l'Association. Il a également pour objectif de préparer les réunions du comité de suivi.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel composé par les élus de la Ville de Bordeaux en charge de l'Enfance et de la Petite Enfance ou leurs représentants et par le Président de l'Association ou/et son/ses représentants. Le comité de suivi pourra s'adjoindre en tant que de besoin les personnes qualifiées au sein des services de la Ville de Bordeaux ou de l'Association. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira à minima une fois par an avant le 31 juillet.

ARTICLE 4. MODALITES DE CONTROLE

4.1 JUSTIFICATIFS

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par les services de la Ville et avant le 30 juin :

- une copie certifiée de son budget
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- le bilan comptable de la direction générale
- le bilan comptable de chaque établissement
- la répartition financière par établissement des frais de direction générale
- tous les documents faisant connaître les résultats de son activité
- le rapport d'activités intermédiaire
- la situation financière intermédiaire
- l'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice

4.2 AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (communique les modifications déclarées au tribunal d'instance pour les associations relevant du code civil local) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de la concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

4.3 CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

La Ville de Bordeaux contrôle annuellement la conformité au plan prévisionnel de développement. Dans le cas inverse, la Ville de Bordeaux peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire n +1.

ARTICLE 5. SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire n+1, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112

de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

L'administration informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6. MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 7. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 8. IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, elle fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville de Bordeaux ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention sera soumise à l'avis du comité de suivi.

ARTICLE 11. CONDITIONS DE RESILIATION ET DE REVISION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention et de ses annexes ou l'une des clauses de l'un des avenants à ladite convention, dès lors que le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Maire de Bordeaux et interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

L'Association s'engage à rechercher l'autonomie financière au terme de cette convention afin de dégager la Ville de Bordeaux du versement de cette subvention spécifique de fonctionnement.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs et contrôles prévus à l'article 4 ainsi qu'à l'évaluation menée dans le cadre des instances de suivi.

ARTICLE 12. ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable avant tout recours contentieux. A cette fin, le comité de suivi sera saisi et se réunira en vue de rechercher une solution amiable au litige.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis à la juridiction territorialement compétente.

ARTICLE 14. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour La Ville de Bordeaux :

Monsieur le Maire de La Ville de Bordeaux
Place Pey Berland
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Présidente/Monsieur le Président
64 rue Magendie

ARTICLE 15. PIECES ANNEXES

La pièce suivante est annexée à la présente convention :

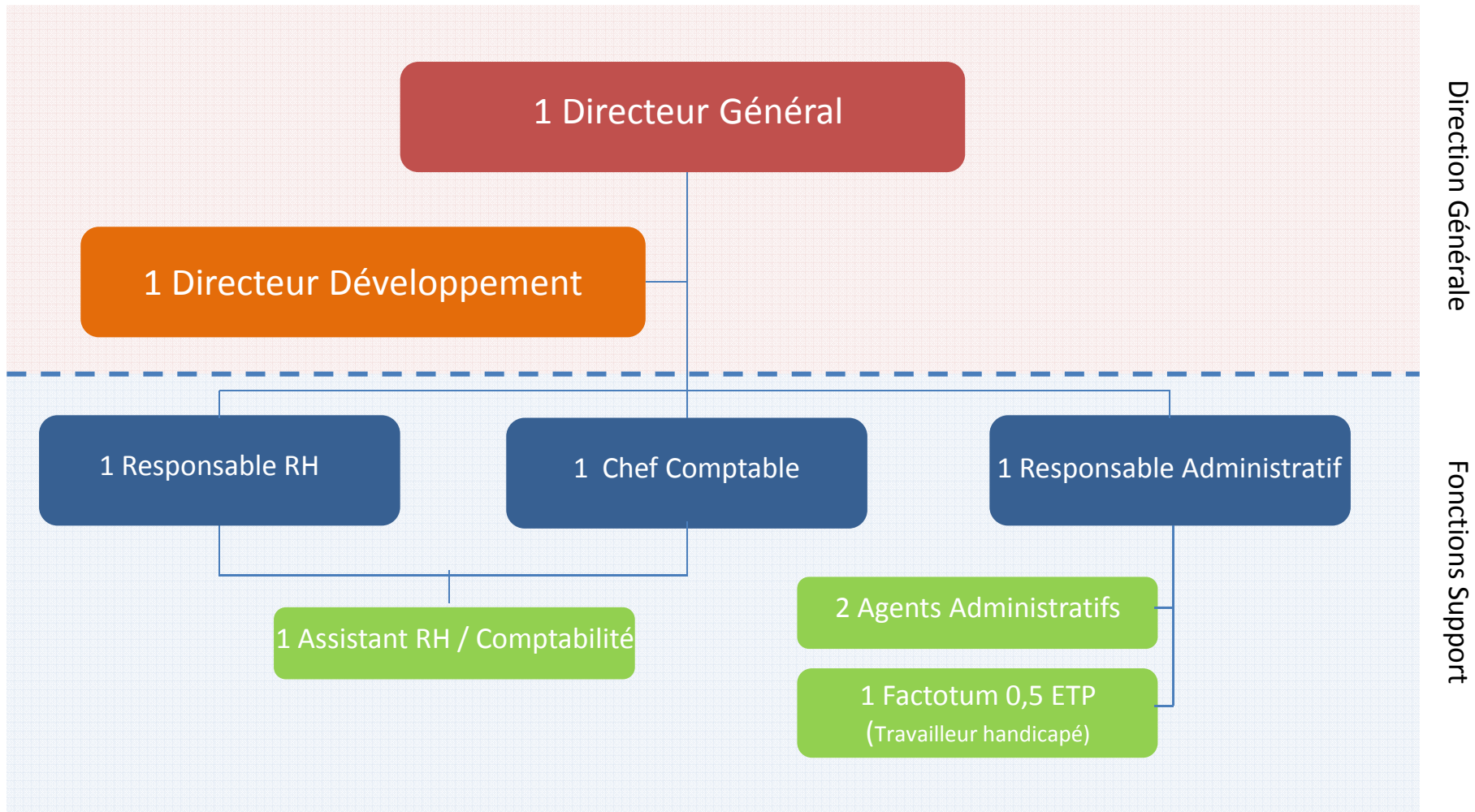
- Annexe 1 : Organigramme des fonctions supports de l'APEEF à juin 2019
- Annexe 2 : Périmètre des activités Petite Enfance et Enfance à juin 2019
- Annexe 3 : Plan prévisionnel de développement
- Annexe 4 : Valorisation des aides indirectes

Fait à Bordeaux, le xx/xx/xx, en X exemplaires

[Prévoir autant d'originaux que de signataires + 1 pour le contrôle de légalité. Pour les autres exemplaires éventuellement nécessaires, avoir recours aux copies conformes.]

Signatures des partenaires

Pilotage de l'APEEF 2019-2020



ANNEXE 2 - Périmètre d'activité Enfance et Petite Enfance

Association Petite Enfance, Enfance et Famille - APEEF

CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS																							
CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS 3/5 ans												CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS 6/11 ans											
		Mercr	Noël	Fév	Pâques	Juillet	Juillet	Août	Août	Mercr	Touss	Noël	Mercr	Noël	Fév	Pâques	Juillet	Juillet	Août	Août	Mercr	Touss	Noël
NOVICIAT	Capacité	64		40	40	40		40		64	40	24											
	Nb de jrs	22		10	9	19		21		13	10	4											
BENAUGE	Capacité	56		32	32	32		32		56	32	24											
	Nb de jrs	22		10	9	19		21		13	10	4											
NUYENS	Capacité	56		40	40	40		40		56	40	48											
	Nb de jrs	22		10	9	19		21		13	10	4											
THIERS	Capacité																						
PRESSENSE	Capacité	40		24	24	24				40	24												
	Nb de jrs	22		10	9	19				13	10												
NUITS	Capacité																						
MENUTS	Capacité																						
	Nb de jrs																						
ABADIE	Capacité	40								40			24								24		
	Nb de jrs	22								13			22								13		
SITE 9	Capacité																						
SITE 10	Capacité																						
	Nb de jrs																						
SITE 11	Capacité																						
	Nb de jrs																						
SITE 12	Capacité																						
	Nb de jrs																						
SITE 13	Capacité																						
	Nb de jrs																						
SITE 14	Capacité																						
	Nb de jrs																						
SITE 15	Capacité																						
	Nb de jrs																						
Total nbre de places		256		136	136	136		112		256	136	96	24								24		
S/s Totaux des heures enfant par période		56320		13600	12240	25840		23520		33280	13600	3840	5280								3120		
S/s Totaux des heures enfant par période		131520								50720			5280							3120			
Total heures enfant janvier-décembre		182240											8400										

APS 3/5 ans			APS 6/11 ans				PAM 3/5 ans					PAM 6/11 ans				
	Nb de places soir	Ampl. soir	Nb de places matin	Ampl. matin	Nb de places soir	Ampl. soir	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nb de sem	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nb de sem
NOVICIAT	56	2,00					2	2	2	2	36					
BENAUGE	56	2,00					2	2	2	2	36					
NUYENS	70	2,00					2	2	2	2	36					
THIERS	56	2,00					2	2	2	2	36					
PRESSENSE	56	2,00					2	2	2	2	36					
NUITS	42	2,00					2	2	2	2	36					
MENUTS	42	2,00					2	2	2	2	36					
ABADIE	14	2,00			36	2,00	2	2			36			2		35
SITE 9											36					
SITE 10											36					
SITE 11											36					
SITE 12											36					
SITE 13											36					
SITE 14											36					
SITE 15											36					
Total nbre de places ou animateurs	392		36				16	16	14	14		2				
S/s Total des heures enfant janv-juillet	65072		5976				17444					684				
S/s Total des heures enfant sept-déc	43120		3960				11536					468				
Total heures enfant janvier-décembre	108192		9936				28980					1152				

*NB : le nombre de jours et d'heures enfant peuvent varier en fonction du calendrier civil

Pôle spé 6-11 ans
Intitulé de l'action
Loisirs éducatif

Petite Enfance	
Nom du site	Nbre de places
La Maison Soleil	20
La Maison des enfants	38



Prévisionnel de Développement

De Janvier 2019 à Décembre 2022

Révision juin 2019

APEEF 2022

64 rue Magendie

33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.33.86.56

AVERTISSEMENT

Le présent rapport de simulation constitue un outil d'aide à la gestion qui exploite des données et des réponses fournies par le chef d'entreprise sous sa responsabilité.

Notre cabinet, qui a mis tous les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation ne supporte pas d'obligation de résultat.

Les projections réalisées n'ayant qu'une valeur indicative, nous ne garantissons pas qu'elles seront vérifiées sur la période analysée.

Sommaire

Dossier financier 6
 Compte de résultat 6
 Bilan synthétique..... 7
 Tableau de financement 8
 Cycle d'exploitation 9
 Trésorerie..... 9
ANNEXES 13

Le projet

En préambule du dossier financier, et suite à notre réunion du 23 mai 2019 il nous paraît essentiel de présenter les points clés retenus comme base de travail.

Comme nous l'avons exposé initialement, nos travaux ont eu pour objectif de vous présenter un projet qui maintenait le volume des subventions municipales pour 2019 et 2021 à hauteur de celui de 2018.

Nous prévoyions, afin de rendre possible le retour à l'équilibre, et conformément à nos échanges, d'opter pour la fermeture de l'établissement du Jardin de l'Eau Vive à compter du 1^{er} janvier 2019, anticipant ainsi votre demande à ce sujet. Cette fermeture a bien eu lieu mais les coûts des licenciements ont été reportés sur 2019.

La subvention de 100 000 € perçue à cet effet a été placée en produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 pour être utilisée en 2019 au regard des charges correspondantes.

A compter de juillet 2021, nous nous sommes placés dans le nouveau cadre que vous nous avez fixé, avec la fermeture de la Maison Soleil sans compensation.

L'année 2022 qui est présentée dans ce document concerne donc le fonctionnement de la Maison des Enfants dans son périmètre actuel et l'activité enfance de l'association.

En revanche, nos efforts de rationalisation et d'économies engendrés sur les secteurs Petite enfance et Enfance permettent de flécher un financement spécifique du fonctionnement général.

Dès 2019, les activités annexes que nous proposerons (prestations, formations, ateliers enfants/parents) permettront de limiter ce besoin de financement et le développement futur devrait en permettre la diminution.

Afin de ne pas alourdir la présentation, nous avons pris pour hypothèse un financement stable alors que les besoins liés aux licenciements rendus nécessaires en 2020 et 2021 ainsi que les risques prud'homiaux constituent des charges exceptionnelles pour nos établissements.

Parallèlement, nous présentons toujours cette projection à iso périmètre sur le secteur enfance, tout en espérant obtenir de nouveaux groupes scolaires à gérer, ce qui permettrait probablement de réduire la part du Fonctionnement.

Nous demandons que les excédents de gestion nous soient conservés de 2019 à 2022 pour nous permettre de reconstituer nos fonds propres et notre trésorerie.

De même, nous pourrions réaffecter une partie de nos dépenses de matériel pédagogique et de petit matériel en investissements afin de transférer la partie correspondante de la subvention de fonctionnement en subvention d'investissement. Nous devons de toute façon reconsidérer les besoins en investissements spécifiques dans la période considérée afin de maintenir à jour nos outils de travail. Les trois dernières années, nous avons utilisé une partie de notre fonctionnement pour financer les investissements, notamment les logiciels.

A l'issu de ce processus, qui vise à maintenir les financements actuellement accordés à l'APEEF par la Mairie de Bordeaux, la gestion de notre activité sera complètement rentrée dans la norme attendue, tout en permettant le financement de nos spécificités professionnelles, largement reconnues, par des activités propres.

Ce nouvel équilibre pourrait nous permettre de trouver les financements nécessaires à un déploiement de notre activité par l'acquisition de foncier adapté permettant potentiellement à la municipalité de diminuer encore son engagement.

Ce document vous est présenté sans avoir supprimé la totalité de la subvention du Service Vie Associative en 2022 dans l'attente de deux éléments à chiffrer :

1. Les investissements nécessaires pour augmenter, DES 2022, l'accueil Petite Enfance de la Maison des Enfants qui permettra de compenser la fermeture de la Maison Soleil dont le rapport minimum est de 60 000 € annuel.
2. L'ouverture de nouveaux groupes scolaires, apparemment en 2023 ou 2024, pour lesquels nous sommes en capacité organisationnelle de répondre à la demande. Le complément généré par cette activité permettra d'atteindre notre objectif.

Notre volonté est également de sécuriser notre situation juridique par un bail avec la Municipalité contre versement d'un loyer pour notre siège social, nous permettant de rassurer des financeurs extérieurs.

Toute ressource complémentaire obtenue grâce à l'action de notre nouveau Conseil d'Administration permettra de réduire encore cette subvention au plus vite.

Dans cet objectif, nous vous transmettrons une nouvelle projection sur des hypothèses complémentaires actuellement à l'étude pour 2022.

Dossier financier

Compte de résultat

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation					
Activités non commerciales					
Ventes de marchandises					
Production vendue	1 007 000	923 600	961 500	903 600	795 500
Production stockée					
Production immobilisée					
Montants nets produits d'exploitation	1 007 000	923 600	961 500	903 600	795 500
Autres produits d'exploitation					
Subventions d'exploitation	1 764 200	1 765 600	1 774 500	1 772 600	1 508 500
Reprises sur provisions + transferts de charges	39 900	1 500	1 500	11 500	4 000
Autres produits	66				
Sous total des autres produits d'exploitation	1 804 100	1 767 100	1 776 000	1 784 100	1 512 500
Total des produits d'exploitation	2 811 200	2 690 800	2 737 500	2 687 700	2 308 000
Produits financiers	900	1 500	1 800	1 900	1 900
Produits exceptionnels	18 900	155 000			
Total des produits (I)	2 831 000	2 847 300	2 739 300	2 689 600	2 309 900
Charges d'exploitation					
Achats effectués de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Achats effectués de matières premières	14 400	12 700	13 300	12 200	10 200
Variation de stock de matières premières					
Fournitures consommables	141 400	188 100	199 900	189 500	181 000
Services extérieurs	259 200	192 600	195 000	190 800	186 800
Impôts et taxes	85 800	160 100	148 600	144 700	135 200
Salaires bruts	1 751 000	1 594 800	1 479 600	1 440 400	1 340 700
Charges sociales patronales	614 000	480 000	445 400	433 600	403 600
Rémunération TNS					
Charges sociales TNS					
Autres charges de personnel	74 500	30 000	30 000	30 000	30 000
Dotations aux amortissements	19 200	12 600	9 400	7 300	4 500
Dotations aux provisions	7 300		10 000		10 000
Autres charges	8 400				
Total des charges d'exploitation	2 975 200	2 670 900	2 531 200	2 448 400	2 302 100
Charges financières	3				
Charges exceptionnelles	55 700	165 000	35 000	35 000	
Total des charges (II)	3 030 900	2 835 900	2 566 200	2 483 400	2 302 100
Participation des salariés (III)					
Impôt société (IV)					
Résultat de l'exercice (I-II-III-IV)	-199 800	11 300	173 100	206 200	7 800

Bilan synthétique

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Actif					
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Immobilisations	322 300	322 300	322 300	322 300	322 300
- Amortissements / Provisions	274 600	287 200	296 600	304 000	308 500
	47 600	35 100	25 600	18 300	13 800
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
- Provisions sur stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés					
Créances clients	45 100	9 000	9 000	9 000	9 000
- Provisions des créances clients					
Autres créances	358 600	101 100	150 500	97 000	134 400
Disponibilités	14 700		38 700	262 800	242 700
- Provisions des V.M.P.					
Charges constatées d'avance	3 100				
	421 500	110 100	198 200	368 800	386 000
Total de l'actif	469 100	145 200	223 800	387 100	399 800
Passif					
Capitaux propres					
Capital	19 200	19 200	19 200	19 200	19 200
Réserves et R.A.N.	-232 300	-432 200	-420 800	-247 700	-41 500
Résultat de l'exercice	-199 800	11 300	173 100	206 200	7 800
Subventions d'investissements	40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
Provisions réglementées					
	-372 500	-361 100	-188 000	18 200	26 000
Provisions pour risques et charges	220 200	165 200	175 200	165 200	175 200
Dettes					
Emprunts et dettes assimilés	13 800	60 500			
Avances et acomptes reçus					
Dettes fournisseurs	42 500	23 500	24 700	23 600	23 000
Dettes fiscales et sociales	464 000	190 200	185 000	183 200	178 700
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes	1 100	70 000	30 000		
Produits constatés d'avance	100 000				
	621 400	344 200	239 700	206 800	201 700
Total du passif	469 100	148 300	226 900	390 200	402 900

Tableau de financement

Désignation	2019	2020	2021	2022
Ressources				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital				
Comptes courants				
Primes et subventions				
<u>Capitaux empruntés</u>				
Organismes financiers				
<u>Autres financements</u>				
Réserves de participation				
Cessions d'immobilisations				
Remboursement d'immobilisations financières				
Capacité d'autofinancement	-31 100	192 500	203 500	22 300
Total des ressources	-31 100	192 500	203 500	22 300
Emplois				
<u>Acquisitions</u>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<u>Remboursements</u>				
Remboursements d'emprunts				
Remboursements de comptes courants				
Déblocages de participation				
Dividendes distribués				
Total des emplois				
Variation du fonds de roulement	-31 100	192 500	203 500	22 300

Evolution du fonds de roulement

	2019	2020	2021
Total des ressources	-31 100	192 500	203 500
Total des emplois			
Variation fonds de roulement	-31 100	192 500	203 500
<i>Soit en % de la CAF</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>

Cycle d'exploitation

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Besoins					
Stocks de marchandises					
Stocks de matières premières					
En-cours de production et produits finis					
Avances et acomptes versés					
Créances clients	45 100	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres créances	358 600	101 100	150 500	97 000	134 400
Charges constatées d'avance					
Besoins d'exploitation	403 800	110 100	159 500	106 000	143 400
Besoins hors exploitation				3	3
Total des besoins	403 800	110 100	159 500	106 000	143 400
Ressources					
Avances et acomptes reçus					
Dettes fournisseurs	42 500	23 500	24 700	23 600	23 000
Dettes fiscales et sociales	464 000	190 200	185 000	183 200	178 700
Autres dettes	1 100				
Produits constatés d'avance	100 000				
Ressources d'exploitation	607 600	213 700	209 700	206 800	201 700
Ressources hors exploitation		70 000	30 000		
Total des ressources	607 600	283 700	239 700	206 800	201 700
Besoins en fonds de roulement	-203 800	-173 600	-80 200	-100 800	-58 300

Trésorerie

Désignation	2019	2020	2021	2022
Variation Fonds de roulement	-31 100	192 500	203 500	22 300
Variation Besoin en fonds de roulement	30 300	93 300	-20 600	42 500
Variation de la Trésorerie	-61 400	99 200	224 200	-20 200
Etat de la trésorerie	-60 500	38 700	262 800	242 700
Fonds de roulement	-231 000	-38 400	165 100	187 400
Besoins en fonds de roulement	-173 600	-80 200	-100 800	-58 300
Etat de la trésorerie	-60 500	38 700	262 800	242 700

Trésorerie

	2019												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées	1 247 800	277 700	204 400	65 500	65 500	65 500	542 200	65 500	200 400	118 800	65 500	67 000	2 985 900
Sorties	268 300	282 200	258 400	214 800	214 800	251 400	346 400	251 400	251 400	251 400	224 800	232 000	3 047 300
Solde précédent	900	980 400	975 900	921 800	772 500	623 300	437 400	633 200	447 300	396 300	263 800	104 500	900
Nouveau solde	980 400	975 900	921 800	772 500	623 300	437 400	633 200	447 300	396 300	263 800	104 500	-60 500	-60 500

	2020												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées	1 214 100	68 200	448 600	68 200	68 200	68 200	359 700	68 200	68 200	121 600	68 200	68 200	2 689 900
Sorties	361 800	194 100	206 500	194 100	194 100	194 100	269 100	194 100	194 100	194 100	194 100	200 700	2 590 700
Solde précédent	-60 500	791 800	666 000	908 100	782 300	656 400	530 600	621 200	495 400	369 500	297 000	171 200	-60 500
Nouveau solde	791 800	666 000	908 100	782 300	656 400	530 600	621 200	495 400	369 500	297 000	171 200	38 700	38 700

	2021												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées	1 265 600	67 500	448 000	67 500	67 500	67 500	358 400	67 500	67 500	120 900	67 500	67 500	2 733 100
Sorties	351 700	188 600	199 400	188 600	188 600	188 600	253 600	188 600	188 600	188 600	188 600	195 100	2 509 000
Solde précédent	38 700	952 500	831 400	1 080 100	959 000	837 900	716 800	821 500	700 400	579 300	511 500	390 400	38 700
Nouveau solde	952 500	831 400	1 080 100	959 000	837 900	716 800	821 500	700 400	579 300	511 500	390 400	262 800	262 800

	2022												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées	1 035 600	66 300	245 700	66 300	66 300	66 300	357 100	66 300	66 300	103 700	66 300	66 300	2 272 500
Sorties	347 200	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	2 292 700
Solde précédent	262 800	951 200	840 600	909 500	799 000	688 400	577 800	758 100	647 500	537 000	463 800	353 200	262 800
Nouveau solde	951 200	840 600	909 500	799 000	688 400	577 800	758 100	647 500	537 000	463 800	353 200	242 700	242 700

Le solde de trésorerie en fin d'exercice s'élève à -60 500 euros en 2019, puis à 38 700 euros en 2020 et 262 800 euros en 2021.

Trésorerie détaillée

2019												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées												
Créances N-1	182 600	212 200										
Créances Clients	65 400	65 400	204 200	65 400	65 400	65 400	65 400	65 400	65 400	65 400	65 400	65 400
Autres produits	999 800	100	100	100	100	100	476 800	100	135 000	53 400	100	100
Produits financiers												1 500
Total des entrées	1 247 800	277 700	204 400	65 500	65 500	65 500	542 200	65 500	200 400	118 800	65 500	67 000
Sorties												
Dettes N-1	43 600											
Fournisseurs sur achats	700	700	4 600	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Fournisseurs sur frais	8 200	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700
Personnel	138 900	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
Organismes sociaux	67 400	139 300	71 900	71 900	71 900	108 500	108 500	108 500	108 500	108 500	81 900	81 900
Etat – Impôts	9 400	9 400	49 100	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400	16 700
Charges exceptionnelles							95 000					
Total des sorties	268 300	282 200	258 400	214 800	214 800	251 400	346 400	251 400	251 400	251 400	224 800	232 000
Solde précédent	900	980 400	975 900	921 800	772 500	623 300	437 400	633 200	447 300	396 300	263 800	104 500
Nouveau solde	980 400	975 900	921 800	772 500	623 300	437 400	633 200	447 300	396 300	263 800	104 500	-60 500
2020												
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées												
Créances N-1												
Créances Clients	68 100	68 100	212 400	68 100	68 100	68 100	68 100	68 100	68 100	68 100	68 100	68 100
Autres produits	1 145 900		236 000				291 500			53 300		
Produits financiers	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Total des entrées	1 214 100	68 200	448 600	68 200	68 200	68 200	359 700	68 200	68 200	121 600	68 200	68 200
Sorties												
Dettes N-1												
Fournisseurs sur achats	800	800	4 900	800	800	800	800	800	800	800	800	800
Fournisseurs sur frais	31 700	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900	32 900
Personnel	123 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700	93 700
Organismes sociaux	71 900	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700	66 700
Etat – Impôts	133 800		8 200									6 700
Charges exceptionnelles							75 000					
Total des sorties	361 800	194 100	206 500	194 100	194 100	194 100	269 100	194 100	194 100	194 100	194 100	200 700
Solde précédent	-60 500	791 800	666 000	908 100	782 300	656 400	530 600	621 200	495 400	369 500	297 000	171 200
Nouveau solde	791 800	666 000	908 100	782 300	656 400	530 600	621 200	495 400	369 500	297 000	171 200	38 700

2021													
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées													
Créances N-1													
Créances Clients	67 400	67 400	162 500	67 400	67 400	67 400	67 400	67 400	67 400	67 400	67 400	67 400	903 600
Autres produits	1 198 100		285 400				290 900			53 300			1 827 600
Produits financiers	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	1 900
Total des entrées	1 265 600	67 500	448 000	67 500	67 500	67 500	358 400	67 500	67 500	120 900	67 500	67 500	2 733 100
Sorties													
Dettes N-1													
Fournisseurs sur achats	800	800	3 500	800	800	800	800	800	800	800	800	800	12 200
Fournisseurs sur frais	32 800	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	31 700	381 300
Personnel	121 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200	1 124 700
Organismes sociaux	66 700	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	64 900	781 000
Etat – Impôts	130 200		8 000									6 500	144 700
Charges exceptionnelles							65 000						65 000
Total des sorties	351 700	188 600	199 400	188 600	188 600	188 600	253 600	188 600	188 600	188 600	188 600	195 100	2 509 000
Solde précédent	38 700	952 500	831 400	1 080 100	959 000	837 900	716 800	821 500	700 400	579 300	511 500	390 400	38 700
Nouveau solde	952 500	831 400	1 080 100	959 000	837 900	716 800	821 500	700 400	579 300	511 500	390 400	262 800	262 800
2022													
Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Entrées													
Créances N-1													
Créances Clients	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	66 300	795 500
Autres produits	967 400		179 500				290 900			37 400			1 475 100
Produits financiers	1 900												1 900
Total des entrées	1 035 600	66 300	245 700	66 300	66 300	66 300	357 100	66 300	66 300	103 700	66 300	66 300	2 272 500
Sorties													
Dettes N-1													
Fournisseurs sur achats	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	10 200
Fournisseurs sur frais	31 300	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 700	30 600	368 500
Personnel	114 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	84 900	1 049 000
Organismes sociaux	64 900	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	60 400	729 800
Etat – Impôts	135 200												135 200
Charges exceptionnelles													
Total des sorties	347 200	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	176 900	2 292 700
Solde précédent	262 800	951 200	840 600	909 500	799 000	688 400	577 800	758 100	647 500	537 000	463 800	353 200	262 800
Nouveau solde	951 200	840 600	909 500	799 000	688 400	577 800	758 100	647 500	537 000	463 800	353 200	242 700	242 700

ANNEXES

Financement des investissements

Désignation	2019	2020	2021	2022
Capitaux propres				
Capital				
Augmentation de comptes courants				
Remboursement de comptes courants				
Primes et subventions				
Emprunts				
Cessions d'immobilisations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Rbt immobilisations financières				
Total des financements				
Excédent / Insuffisance de financements				
Autofinancement des investissements				

Remboursement des emprunts

Désignation	2019	2020	2021	2022
Echéances d'emprunt				
Emprunts				
Emprunts existants				
Capital remboursé				
Emprunts				
Emprunts existants				
Charges d'intérêts				
Emprunts				
Emprunts existants				
Capital restant dû				

Activité Production & Prestations

Désignation	2019	2020	2021	2022
Production vendue	923 600	961 500	903 600	795 500
<i>Participations- CAF</i>	<i>453 100</i>	<i>460 300</i>	<i>421 000</i>	<i>350 500</i>
<i>Adhésions Parents</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>
<i>Participations des adhérents</i>	<i>412 300</i>	<i>443 000</i>	<i>424 400</i>	<i>386 800</i>
<i>Prestations diverses</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>
Encours final				
Encours initial				
Variation d'encours de production				
Production stockée				
Production immobilisée				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Production réelle	923 600	961 500	903 600	795 500
<i>Participations- CAF</i>	<i>453 100</i>	<i>460 300</i>	<i>421 000</i>	<i>350 500</i>
<i>Adhésions Parents</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>
<i>Participations des adhérents</i>	<i>412 300</i>	<i>443 000</i>	<i>424 400</i>	<i>386 800</i>
<i>Prestations diverses</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>
Achats effectués de matières premières	12 700	13 300	12 200	10 200
<i>Achats de prestations de services</i>	<i>12 700</i>	<i>13 300</i>	<i>12 200</i>	<i>10 200</i>
Stock initial de matières premières				
Stock final de matières premières				
Achats consommés de matières premières	12 700	13 300	12 200	10 200
<i>Achats de prestations de services</i>	<i>12 700</i>	<i>13 300</i>	<i>12 200</i>	<i>10 200</i>
Marge sur production	910 900	948 200	891 400	785 300
<i>Participations- CAF</i>	<i>440 400</i>	<i>447 000</i>	<i>408 800</i>	<i>340 300</i>
<i>Adhésions Parents</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>	<i>28 000</i>
<i>Participations des adhérents</i>	<i>412 300</i>	<i>443 000</i>	<i>424 400</i>	<i>386 800</i>
<i>Prestations diverses</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>	<i>30 200</i>
Marge sur production (%)	98,63%	98,62%	98,65%	98,72%
<i>Participations- CAF</i>	<i>97,20%</i>	<i>97,11%</i>	<i>97,10%</i>	<i>97,10%</i>
<i>Adhésions Parents</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<i>Participations des adhérents</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<i>Prestations diverses</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>

Détails du résultat

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation					
Activités non commerciales					
Ventes de marchandises					
Production vendue	1 007 000	923 600	961 500	903 600	795 500
Participations : CAF	485 300	453 100	460 300	421 000	350 500
Adhésions Parents		28 000	28 000	28 000	28 000
Participations des adhérents	502 100	412 300	443 000	424 400	386 800
Prestations diverses	6 700	30 200	30 200	30 200	30 200
Production stockée					
Production immobilisée					
Montants nets produits d'exploitation	1 007 000	923 600	961 500	903 600	795 500
Autres produits d'exploitation					
Subventions d'exploitation	1 764 200	1 765 600	1 774 500	1 772 600	1 508 500
Mairie de Bordeaux : Petite enfance	722 500	533 200	533 200	533 300	374 000
Mairie de Bordeaux : Enfance	951 100	955 200	971 500	969 500	969 500
Mairie de Bordeaux : Service Vie Associative		269 800	269 800	269 800	165 000
CAF : REEAP	9 000	7 400			
Subvention virée investissements	-21 500				
Reprises sur provisions + transferts de charges	39 900	1 500	1 500	11 500	4 000
Autres produits	66				
Autres Produits	2 900				
Sous total des autres produits d'exploitation	1 804 100	1 767 100	1 776 000	1 784 100	1 512 500
Total des produits d'exploitation	2 811 200	2 690 800	2 737 500	2 687 700	2 308 000
Produits financiers	900	1 500	1 800	1 900	1 900
Revenu de créances	1 500	1 500	1 800	1 900	1 900
Produits exceptionnels	18 900	155 000			
Reprises sur provisions pour risques et charges		55 000			
Produits constatés d'avance		100 000			
Produits Except-ex- antérieurs	3 000				
Produits sur cession d'actif	9 000				
Subvent virées Compte de Résu	11 400				
Total des produits (I)	2 831 000	2 847 300	2 739 300	2 689 600	2 309 900
Charges d'exploitation					
Achats effectués de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Achats effectués de matières premières	14 400	12 700	13 300	12 200	10 200
Achats de prestations de services	23 500	12 700	13 300	12 200	10 200
Variation de stock de matières premières					
Fournitures consommables	141 400	188 100	199 900	189 500	181 000
Fournitures non stockables fluides	24 100	24 000	24 000	20 900	18 000
Carburants	200	200	200	200	200
Petit équipement	24 300	25 500	26 000	25 400	24 000
Produits d'entretien	4 700	5 000	5 000	4 700	3 900
Pharmacie produits d'hygiène	3 300	3 100	3 100	3 000	2 600
Fournitures bureau et informatique	2 900	3 800	3 800	3 800	3 700
Fournitures pédagogiques	23 100	20 000	31 300	25 000	23 200
Achats alimentaires boissons	11 800	11 000	11 000	11 000	10 000
Achats de boissons	2 300				
Cantine repas	45 000	95 200	95 200	95 200	95 200
Autres fournitures	200	300	300	300	300
Services extérieurs	259 200	192 600	195 000	190 800	186 800
Sous traitance	33 500	11 100	11 100	11 100	10 800
Locations mobilières	14 900	16 500	16 100	15 500	14 500
Entretien réparations et maintenance	47 100	46 100	46 000	45 400	44 500
Assurances Multi-risques	9 700	10 600	10 500	10 500	10 000

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Documentation	800	800	800	800	800
Formation permanent	14 300	4 500	4 500	4 500	4 000
Commissions chèques vacances	83	100	100	100	100
Honoraires	53 700	60 000	63 000	60 000	60 500
Communication	1 600	2 300	2 300	2 300	2 300
Transports et déplacements	22 300	22 600	22 600	22 300	21 500
Voyages et déplacements		6 500	6 500	6 500	6 500
Frais postaux et télécommunications	6 300	5 500	5 500	5 700	5 200
Frais bancaires	2 000	2 500	2 500	2 500	2 500
Cotisations	2 700	3 600	3 600	3 600	3 600
Impôts et taxes	85 800	160 100	148 600	144 700	135 200
Taxes sur les salaires	75 400	113 200	105 000	102 300	95 200
Formation continue		30 900	28 700	27 900	26 000
Agefiph	7 100	8 800	8 200	8 000	8 000
Effort construction	8 800	7 200	6 700	6 500	6 000
Salaires bruts	1 751 000	1 594 800	1 479 600	1 440 400	1 340 700
Salaires Bruts	1 744 200	1 594 800	1 479 600	1 440 400	1 340 700
Charges sociales patronales	614 000	480 000	445 400	433 600	403 600
Salaires Bruts		480 000	445 400	433 600	403 600
Rémunération TNS					
Charges sociales TNS					
Autres charges de personnel	74 500	30 000	30 000	30 000	30 000
Versement Comité Entreprise	29 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Médecine du Travail	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Formation	33 700				
Dotations aux amortissements	19 200	12 600	9 400	7 300	4 500
Dotations aux provisions	7 300		10 000		10 000
Autres charges	8 400				
Adhérents irrécouvrables	400				
Charges diverses	300				
Total des charges d'exploitation	2 975 200	2 670 900	2 531 200	2 448 400	2 302 100
Charges financières	3				
Charges exceptionnelles	55 700	165 000	35 000	35 000	
Amendes et pénalités	2 100				
Risques indemnités prud'homales	2 600	70 000	30 000		
Indemnités de départ restructuration		95 000	5 000	35 000	
Total des charges (II)	3 030 900	2 835 900	2 566 200	2 483 400	2 302 100
Participation des salariés (III)					
Impôt société (IV)					
Résultat de l'exercice (I-II-III-IV)	-199 800	11 300	173 100	206 200	7 800

Impôts et taxes

Désignation	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes	160 100	148 600	144 700	135 200
Taxes sur les salaires	113 200	105 000	102 300	95 200
Formation continue	30 900	28 700	27 900	26 000
Agefiph	8 800	8 200	8 000	8 000
Effort construction	7 200	6 700	6 500	6 000

Charges de personnel

Désignation	2019	2020	2021	2022
Salaires bruts	1 594 800	1 479 600	1 440 400	1 340 700
Salaires Bruts	1 594 800	1 479 600	1 440 400	1 340 700
Charges sociales patronales	480 000	445 400	433 600	403 600
Salaires Bruts	480 000	445 400	433 600	403 600
Rémunération dirigeant				
Charges sociales TNS				
Autres charges de personnel	30 000	30 000	30 000	30 000
Versement Comité Entreprise	20 000	20 000	20 000	20 000
Médecine du Travail	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges de personnel	2 104 800	1 955 000	1 904 000	1 774 300

ANNEXE : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2019 SUR LA BASE DES MONTANTS 2017
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	74 799,00 €
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF - La Maison Soleil	14 800,00 €
Total	89 599,00 €